



CABINET PRUES

43, rue de la Marne - BP 368 86009 - POITIERS Cedex

05.49.88.01.87

agence@cabinet-prues.fr

www.cabinet-prues.fr



Barème d'honoraires

Vente

Honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur, calculs basés sur le prix net vendeur(s)

	Honoraires TTC (TVA au taux de 20%)
Jusqu'à 49 999 €	Forfait 4 000 €
De 50 000 à 69 999 €	Forfait 5 000 €
De 70 000 à 99 999 €	Forfait 6 500 €
De 100 000 à 119 999 €	7%
De 120 000 à 159 999 €	6,5%
De 160 000 à 199 999 €	6%
De 200 000 à 349 999 €	5,5%
A partir de 350 000 €	5%

Avis de valeur :

Avec rédaction d'un avis de valeur 180 € TTC

Offert dans le cadre d'un mandat de vente

Location

Honoraires de location de locaux à usage d'habitation (soumis à la loi du 6 juillet 1989),
montant exprimé TTC au taux actuel de TVA de 20%

Locataire :

Surface du logement inférieur à 80 m² :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8 € le m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m²

Surface du logement égal ou supérieur à 80 m² :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 7 € le m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m²

Bailleur :

Surface du logement inférieur à 80 m² :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8 € le m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m²

Surface du logement égal ou supérieur à 80 m² :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 7 € le m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m²

Honoraires d'entremise : 20 €

Honoraires de location de locaux à usage professionnel (à la charge du locataire)

10 % TTC du montant du loyer net des deux premières années

Honoraires de location de garages et parkings (50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire)

Forfait : 160 € TTC (Soit 80 € par partie)

Honoraires de rédaction d'avenant au bail

Offert

Gérance

Honoraires de gestion à la charge du propriétaire

6 % HT, soit 7.20% TTC sur les sommes encaissées jusqu'à 15 000 €

5.5% HT, soit 6.6% TTC sur les sommes encaissées comprises entre 15001 € et 30 000 €

5% HT, soit 6% TTC sur les sommes encaissées à partir de 30 001 €

Prestations complémentaires :

6% TTC du montant des factures TTC des réparations et travaux dont le montant est supérieur à 1500 €

Vacation sur demande expresse du propriétaire : 50 € TTC de l'heure (exemple : assister à une assemblée générale de copropriété, demande d'urbanisme...)

Nos honoraires sont déductibles en totalité des revenus fonciers.

Barème applicable pour tout mandat ou contrat signé à compter du 12 Mars 2024